



Rapporteurs

SCHAFFHOLD	Dolores
WERMELINGER	Sandra

Compte-rendu Conseil participatif 1- groupe A - 1 Avril 2010

Personnes présentes

Les habitants

Dolores SCHAFFHOLD
Sandra WERMELINGER
Jean Pierre ABAD
Muriel ALLEMAND
Laure CCAYOL
Nathalie BOUYLOT
Benoit CUNY
Roland ERNY
Joelle LANDRI
Melle LEIB
Adrien LENA
Christiane MARTELLO
Nathalie MONNIER
Espedito ROVERE
Jawad SADEL
Dominique SANTISTEBAN
Martial SCHWARTZENTRUBER
Christian VALDENNAIRE
Alain WINCKELMULLER
Paul ZAGLIA

Le collège des élus et le comité de pilotage

Jo SPIEGEL, Maire
Myrna JACQUIN, Adjointe au Maire, ville de Kingersheim
Raymond SCHMITT, Adjoint au Maire
Alain BRISSIAUD, Adjoint au Maire
Michel CHERAY, Adjoint au Maire
Daniel LEGGERI, Adjoint au Maire
Annabelle SCHWEITZER, Adjointe au Maire
Andre BARTHELME, Conseiller Municipal
Jacqueline BERINGUIER, Conseiller Municipal
Jeanine BORKERT, Conseillère Municipale
Anne BRUNER, Conseillère Municipale
Jacques CUNY, Conseiller Municipal
Véronique SIMON-CHAMBAUD, Conseillère Municipale
Monique STIERMANN, Conseillère Municipale
Dominique JORAND, Conseillère Municipale

Danièle NAM, Conseillère municipale, ville de Kingersheim
Thierry YOH RECHAM, Directeur Général des Services Techniques
Lorraine RUCH, Directrice de Cabinet
Dominique COLLIN, Responsable Service Culture et évènements
Laurence SCREMIN, Responsable service Enfance et Sport
Tania TESSARO, Services techniques
Julien PECHIN, Services techniques
Loïc MARTIN, Services techniques espaces verts
Christian WADEL, Responsable police municipale

Les partenaires

Bertrand BARRERE, cabinet REDD
Pia BAUMLIN, Présidente du Club de l'amitié
Olivier GARRABE, Responsable JOKARI
Jean-François LE KAIM, Amicale de Tir de Kingersheim
Véronique MOURET, FCPE
Manon SCHWEITZER, Conseil municipal des enfants
Jean-Michel BERSOT, Président du Club Vosgien
Adeline BLUM, M2A
Claude FELHMANN, Président TCK
Stéphanie KISZKO, Présidente PEEP Kingersheim
Boris MAKSIMOVIC, Chef de Corps des Sapeurs Pompiers
Michel NAM, Président, CCVA
Philippe SCHLIENGER, Directeur CREA
Guillaume STENGEL, Principal du Collège Emile ZOLA
Elodie THUET, M2A
Claude WILLIG, Les brochets de Mulhouse
Madame la directrice de l' AURM

L'équipe assistante à maîtrise d'ouvrage

Gaétan ALARY, géographe-urbaniste, La Fabrique Urbaine
Gilles GALLINET, ingénieur, Atelier d'Ecologie Urbaine

PRESENTATION DE LA DEMARCHE ET DES REGLES DU JEU

Exposé des objectifs

Monsieur le Maire rappelle que les ateliers sont des ateliers d'échange. Il s'agit donc d'offrir la possibilité aux habitants de s'exprimer sur le projet. La Ville ainsi que l'équipe La Fabrique Urbaine souhaitent prendre le temps d'écouter les remarques et les propositions de l'ensemble des participants de manière à enrichir leur lecture du territoire.

Monsieur le Maire a commenté quelques principes de la charte de la démarche participative. Les conseils participatifs sont des lieux de débats où les habitants peuvent s'exprimer dans le cadre de règles du jeu. De ce fait, les initiatives individuelles hors devront être débattues dans un premier temps dans le cadre du débat participatif. Dans le cas contraire, les éléments portés dans un autre cadre, de type pétition, pourraient ne pas être pris en compte.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas de politiser le débat mais de travailler sur le fond du programme souhaitable pour aménager le parc.

Par ailleurs, il s'agit de passer d'une parole individuelle à un point de vue collectif et partagé par les membres du groupe.

Il est rappelé que les ateliers ne sont pas une instance de décision mais permettent à la Ville d'entendre des propositions. Les élus arbitreront sur ce qu'ils souhaitent retenir de ces remarques et propositions.

Déroulé de l'atelier

L'échange s'est déroulé en plusieurs temps :

- . Un tour de table de présentation des participants.
- . Une présentation des éléments de diagnostic et des thèmes à aborder dans le cadre de l'atelier.
- . Un temps de parole et de débat avec les habitants.
- . Un temps pour la désignation des rapporteurs.

Les thèmes proposés

Quelques thèmes :

- .Un regard sur les espaces verts du territoire ;
- .Les usages des espaces verts par les habitants ;
- .Le potentiel du « cœur vert » de la commune ;
- .L'accessibilité et le stationnement
- .Le traitement des limites du parc : les problématiques des rue de Pfastatt et Pierre de Coubertin

Les rapporteurs

Deux rapporteurs sont sollicités pour la relecture, la modification et la validation des comptes rendus. Les rapporteurs assureront la préparation (avec l'équipe) et la restitution du contenu du conseil participatif lors du prochain forum débat. (cf. infra. calendrier).

RELEVÉ DES DÉBATS

Les débats ont porté sur les différents points du diagnostic urbain, ainsi que sur quelques premières propositions de programmes.

1 - Comparaison avec des parcs du territoire Mulhousien et première vision du parc de Kingersheim.

Il a été demandé aux habitants présents d'éclairer l'équipe La Fabrique Urbaine par leur regard sur les espaces verts de la commune et du territoire Mulhousien. De même, la question de la pratique et de l'usage de ces parcs a été posée.

Malgré le fait que le territoire de Kingersheim soit majoritairement occupé par des pavillons et que nombres d'entre eux possèdent des jardins privés bien entretenus et de bonne qualité, les habitants présents ont tous exprimé leur vif intérêt pour un parc public de grande ampleur. Plusieurs personnes apportent un « regard critique » sur le côté individuel de l'habitat pavillonnaire. Il s'agit de sortir de chez soi, de la pratique de son propre petit espace privé. La notion d'espace public semble avoir de l'importance en particulier du point de vue relationnel.

Les espaces verts de la commune (Parcours VITA, forêt et de Mulhouse) sont peu mentionnés. Le constat sur le déficit de l'offre sur Kingersheim et Mulhouse est globalement partagé. Plusieurs habitants soulignent l'intérêt du Parc Wallach qui est adossé à la forêt du Tannenwald, au centre équestre.

Les habitants font état de leur pratique des grands parcs des communes voisines comme Wittenheim, Sausheim ou Illzach. Les motifs d'usage sont variés cependant plusieurs constats sont partagés par l'assemblée :

- ces parcs extérieurs à la commune ne permettent pas de rencontrer des voisins ou des connaissances (voisins, personnes habitants de la commune) ;
- la nécessité de prendre sa voiture est perçue comme une contrainte ;

La notion de « lieu de rencontre » est ainsi mise en avant en opposition avec le caractère « individuel » du jardin. Il s'agit de créer un espace porteur de convivialité.

L'animation du futur parc urbain est mentionnée. Les habitants souhaitent que cet espace devienne un lieu de vie sur la commune et qu'il fasse l'objet d'une réelle réflexion en termes d'activités proposées. Le potentiel d'animation du futur parc doit être travaillé de manière à ce qu'il attire du monde. Plusieurs pistes de réflexion sont abordées :

- la programmation en événementiel ;
- l'implantation d'un espace de convivialité de type salon de thé, café...

2 – L'accessibilité et le stationnement

La pratique des parcs du territoire implique que les habitants utilisent leur voiture. Cet élément est perçu comme une contrainte. Les habitants souhaitent que ce lieu favorise la pratique du vélo et de la marche à pied avec des pistes aménagées. La création du parc doit encourager la commune à réfléchir des parcours piétons depuis les différents quartiers de la ville vers le parc.

Le parc doit rester accessible aux automobiles car la présence d'équipements sportifs nécessite une desserte : les pratiquants doivent transporter du matériel, les parents doivent pouvoir déposer leurs enfants à proximité des équipements.

Les sapeurs pompiers mettent en avant la nécessité de ne pas contraindre les mouvements de camions d'intervention sur la commune.

La question du stationnement est évoquée et permet de mettre en avant plusieurs types d'arguments de nature différente :

- la nécessité de stationner au plus près des équipements sportifs et culturels ;
- la nécessité de contraindre le stationnement au plus près du parc pour encourager la pratique du vélo et de la marche ;
- la volonté de ne pas inonder le parc d'automobiles pour soigner son image et ne pas nuire à sa dimension naturelle ;
- la présence de pics de fréquentations lors de manifestations :

Plusieurs propositions sont d'ores et déjà formulées sur la question du stationnement :

- réfléchir au traitement paysager du stationnement de manière à l'intégrer au parc (exemple : idée de stationner entre les arbres) ;
- s'interroger à une échelle plus large sur la possibilité d'aménager des « parkings relais » pour que les usagers puissent déposer leur véhicule ;
- la présence d'un terrain à l'arrière du Collège est mentionnée comme pouvant accueillir du stationnement ;
- la réserve foncière que constitue le cimetière est évoquée ;

La question de l'accessibilité du parc a été mise en avant par l'équipe La Fabrique Urbaine en questionnant notamment la rue de Pfastatt qui apparaît comme l'axe essentiel sur lequel s'accrochera le futur parc. Cette rue est perçue par les habitants comme une des rues les plus importantes de la commune qui permet notamment de relier les deux parties de la commune. La « mise à l'écart » des quartiers Ouest et Sud-Ouest de la commune est un risque. La rue de Pfastatt doit permettre aux habitants de se rendre au centre-ville facilement. Si la place du piéton et du vélo doit être prise en compte sur cette rue, il ne faut pas oublier son caractère stratégique en termes de déplacements. Le réaménagement de cette rue semble cependant une réelle nécessité.

3 - Ecologie

Les habitants souhaitent que le parc soit le plus possible en rapport avec la forêt qui constitue son environnement. Les habitants abondent la notion de continuité écologique évoquée par l'équipe de La Fabrique Urbaine. Il est important que le parc puisse être raccordé aux gravières et aux étangs situés à proximité. Plusieurs questions sont abordées :

- l'effet barrière que constituent les terrains de tennis situés le long de la rue de Pfastatt ;
- l'opportunité pour la commune de racheter certains des étangs situés à proximité ;
- la sécurisation des berges des étangs à envisager dès lors qu'ils seront accessibles au public ;
- les contraintes que pose la propriété privée des terrains ;

La présence de l'eau dans le parc est avancée comme un élément permettant de rappeler l'environnement constitué par les gravières et la forêt humide. Cependant, il est fondamental de bien intégrer les questions de sécurité que pose la création d'étangs. Il est évoqué la possibilité de trouver d'autres formes de présence de l'eau (fossés humides, fontaines...).

La démarche écologique doit orienter le choix des essences présentes dans le parc et notamment les animaux. La présence de sols pollués va contraindre le choix des espèces et leur positionnement. Il est précisé par l'équipe La Fabrique Urbaine que la plantation d'arbres fruitiers par exemple peut être porteuse de risque. Plusieurs habitants invitent l'équipe à aller visiter le site de la Petite Camargue ou la présence de l'eau est centrale.

L'équipe fait un point sur la présence de sources de pollution dans le sol. Il est rappelé que ce volet de la réflexion a fait l'objet d'études techniques spécifiques. La présence de la décharge va orienter les choix de programmes et la position des différents usages du sol.

La problématique écologique pose la question des méthodes de gestion à mettre en place une fois le parc réalisé. Il n'est pas toujours nécessaire de sur-maitriser la nature. Le caractère naturel du parc situé « en frange de la forêt » doit aussi guider les pratiques de gestion de cet espace.

4 - Publics

La dimension fédératrice du parc doit être travaillée en proposant des espaces pour tous : les enfants, les actifs, les seniors... Un débat est engagé par les enfants présents au conseil participatif sur la question des adolescents et sur leur volonté de mettre en place un mur à graffitis.

Il est convenu que le public adolescent est très spécifique et qu'il est parfois difficile de les contenir dans des cadres précontraints. Plusieurs habitants évoquent le fait que la proximité du Collège pourrait permettre de mettre en place un travail spécifique avec ce public : concours d'idées, appel à contribution...

5 - Les limites et les franges du parc

Un débat est engagé sur la notion d'ouverture du parc et sur son rapport à l'environnement. Les habitants ont parfaitement cerné la problématique en mettant en avant plusieurs registres d'argumentaires avec lesquels il faut composer :

- la volonté d'avoir un parc ouvert et en lien avec le cœur vert environnant ;
- la volonté de protéger le parc du vandalisme ;
- la volonté de renouveler les clôtures actuelles fortement déqualifiantes ;
- la volonté de créer dans le parc un espace protégé des véhicules motorisés notamment pour permettre aux plus jeunes de se promener en liberté dans le parc ;

Plusieurs pistes de réflexions sont proposées par les habitants à savoir :

- la possibilité de travailler la limite du parc sans forcément mettre en place une clôture ; (par exemple un talus, un fossé) ;
- la possibilité d'envisager des sous-espaces à l'intérieur du parc ;

La question de la sécurité des équipements sportifs est évoquée par plusieurs gestionnaires. Si le parc est ouvert au public en permanence et que sa fréquentation est accrue, il est important de s'interroger sur la protection des infrastructures sportives maintenues sur le site. La question de la bulle de tennis doit être traitée en particulier. Des actes de vandalisme sont à l'origine de la mise en place d'une clôture périphérique de protection.

Les problématiques des franges Est et Sud (les rues Pierre de Coubertin et de Pfstatt) ont aussi été abordées. Les habitants souhaitent notamment que les équipements à l'Est (COSEC, Collège, Salle Polyvalente et Le Hangar) ne soient pas déconnectés du parc et que ce dernier soit largement ouvert à leur niveau.

La question du traitement de la frange Ouest du parc est évoquée. Il est important que cet espace ne figure pas comme un arrière, mais qu'il soit intégré dans le parc. Si une continuité est proposée vers la rue des Carrières il est important que celle-ci soit carrossable. Si cet espace, aujourd'hui en impasse, est maintenu accessible pour les voitures, il faut bien avoir à l'esprit qu'il risque d'être envahi par la voiture. Dans le même temps les riverains immédiats précisent qu'une voie carrossable doit être maintenue pour leur donner accès à la parcelle. Plusieurs pistes de réflexion sont évoquées : accès interdit sauf riverains, mise en place d'une borne d'accès...

6 – Premières pistes de programme / évènementiel

Les habitants présents ont évoqués de nombreux programmes pour le parc, listés ci-dessous :

- kiosque
- jardin apaisé pour les séniors
- étangs ou points d'eau
- coin pique-nique
- lieux couverts, notamment pour des expos
- refuges pour insectes et animaux (favorisation de la biodiversité)
- lieux pour les chiens
- un débat est engagé sur le caractère ludique du lieu et sur la possibilité de travailler l'imagination des enfants et des jeunes en proposant des jeux qui sortent de l'ordinaire des aires de jeux communales.

Les propositions de programme seront débattues lors du prochain atelier portant sur les pistes de programmation.

POUR POURSUIVRE L'ECHANGE

L'équipe a conclu le débat par un retour sur le déroulé de la mission et sur les attendus d'une démarche de programmation. Il ne s'agit pas à ce stade de la réflexion de formaliser et figer le projet. Le programme doit définir le contenu, les usages, les activités et le fonctionnement général du futur parc. Il a été rappelé que le rôle du conseil participatif était d'aider l'équipe La Fabrique Urbaine à concevoir un programme qui servira de cahier des charges pour les concepteurs qui par la suite réaliseront le parc.

Rappel de la démarche

_18 février 2010 : forum débat n°1 : présentation publique du diagnostic urbain

_1 avril 2010 : conseil participatif n°1 : échanges avec les habitants sur le diagnostic

La suite du calendrier

_19 avril 2010 : conseil participatif n°2 : échanges autour de la stratégie

_12 mai 2010 : forum débat n°2 : restitution publique des deux premiers conseils participatifs.

_17 juin 2010 : conseil participatif n°3 : échanges autour du programme.

_8 juillet 2010 : forum débat n°3